

LEGENDE:

- Zone Urbaines

UA

Secteur du cœur de village.

Uab

Secteur d'extension du cœur de village.

Uap

Secteur urbain compris dans la zone de protection rapprochée du caprice du Marais de l'association foncière urbaine (AFU) des Bâtes.

UC

Secteur d'extension périphérique de l'urbanisation.

Ucom

Secteur destiné aux activités commerciales.

Uf

Secteur destiné à l'hébergement, aux installations et activités touristiques.

Ue

Secteur destiné aux activités artisanales et économiques.

Zones à Urbaniser

AU

Secteur à urbaniser à moyen ou long terme après modification ou révision du PLU.

Aub

Secteur à urbaniser de densité intermédiaire.

Auc

Secteur à urbaniser de moyenne densité.

Aur

Secteur à urbaniser destiné aux activités artisanales et économiques.

Aot

Secteur à urbaniser destiné à l'hébergement, aux installations et activités touristiques.

Zones Agricoles

A

Secteur agricole.

As

Secteur agricole où la pratique du ski est autorisée.

Ah

Secteur d'habitat diffusi dans la zone agricole.

Zones Naturelles

N

Secteur naturel.

Nr

Secteur destiné à accueillir des refuges et restaurants d'altitude.

Ns

Secteur d'activités de loisirs de plein air.

Nh

Secteur d'habitat diffusi dans la zone naturelle.

Zone humide

E

Espace boisé classé (EBC).

Elevage

Elevage

Bâtiment d'élevage

Emplacements réservés

Emplacements réservés

Amendement Dupont

Amendement Dupont
- COMMUNE DE PRAZ SUR ARLY
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE
PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION
- Echelle 1:3.000"
- DOCUMENT D'ETUDE
10 JUILLET 2012
- Plan 4.2 - Partie Centrale de la commune
- PROJET ARRETE
par délibération du Conseil Municipal
du .
- PROJET APPROUVE
par délibération du Conseil Municipal
du .
- Vincent BAYS - urbaniste 73000 Chambéry
Tel : 06 60 01 82 51
-